

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL DE LA REUNION DE
DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 16 MAI 2017
(RESOLUTIONS ADOPTEES)**

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale ordinaire après avoir entendu lecture du rapport du conseil d'administration et des rapports des commissaires aux comptes approuve les états financiers individuels, consolidés et IFRS de l'exercice 2016 et le rapport d'activité tels qu'ils ont été présentés par le conseil d'administration.

Elle donne en conséquence quitus entier et sans réserve aux administrateurs pour leur gestion au titre de l'exercice 2016.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale ordinaire après avoir entendu lecture du rapport spécial des commissaires aux comptes, établi en exécution des articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales, approuve les opérations et conventions citées par ce rapport.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée générale ordinaire approuve l'affectation du bénéfice net de l'exercice clos le 31 décembre 2016 comme ci-dessous :

(Montant en Dinars Tunisien)

DESIGNATION	MONTANT
Résultat net de l'exercice	28 355 881
Résultat reporté	6 239
Résultat distribuable :	28 362 120
Dividendes 65% de capital soit 0.650 Dinars/action	19 500 000
Prélèvement Fonds social (3% du résultat net)	850 676
Autres réserves	8 000 000
Report à nouveau 2016	11 443

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

L'assemblée générale ordinaire approuve la distribution du premier dividende au taux de 65%, soit 0.650 dinars par action. Ces dividendes seront mis en paiement à partir du **15 Juillet 2017**.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

CINQUIEME RESOLUTION

L'assemblée générale ordinaire décide, sur proposition du conseil d'administration du 15 mars 2016, d'allouer à chaque membre du conseil d'administration un montant de mille (1.000) dinars bruts par présence et ce, à titre de jetons de présence pour l'exercice 2017.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

SIXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale ordinaire, sur proposition du conseil d'administration du 16 mars 2017, fixe la rémunération des membres du comité permanent d'audit à la somme de totale de vingt mille (20 000) dinars bruts pour l'exercice 2017.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

SEPTIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire constate que les mandats d'administrateurs suivants arrivent à échéance lors de la présente Assemblée :

- La société PARENIN
- Monsieur Mohamed EL ECHMI BLOUZA

L'assemblée Générale des actionnaires décide de nommer pour une durée de trois ans qui expirera lors de la réunion de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les états financiers de l'exercice clos au 31 décembre 2019, les administrateurs suivants :

- La société PARENIN
- Monsieur Fethi MESTIRI

En conséquence de cette décision, la composition du conseil d'Administration sera comme suit :

Administrateurs	Echéance du mandat (AGO qui statuera sur les états financiers de
• Monsieur Ibrahim DEBACHE • La société COMAR • PGI HOLDING • PGH • Monsieur Malek CHAHED • Monsieur Mohamed BOUATTOU • La société AMEN BANK • La société TUNISIE LEASING • La société TDS • La société SPI • La société PARENIN • Monsieur Fethi MESTIRI	• 31 décembre 2017 • 31 décembre 2017 • 31 décembre 2017 • 31 décembre 2017 • 31 décembre 2017 • 31 décembre 2017 • 31 décembre 2018 • 31 décembre 2018 • 31 décembre 2018 • 31 décembre 2018 • 31 décembre 2019 • 31 décembre 2019

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

HUITIEME RESOLUTION

L'assemblée générale ordinaire confère tous pouvoirs au représentant légal de la société ou son mandataire en vue d'accomplir toutes formalités de dépôt et de publication prévues par la loi.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.